



## Agir est le meilleur moyen d'espérer

2023 a vu un contexte international chaotique basculer dans l'innommable, les idées d'extrême droite se libérer et irriguer les esprits et les politiques, les démocraties vaciller.

Avec d'autres, la LDH s'est mobilisée pour défendre les libertés individuelles et collectives. L'Etat de droit a été attaqué dans diverses situations : les décisions administratives sont devenues plus nombreuses, avec des interdictions préfectorales de manifester parfois quasi-systématiques, des obstacles à la liberté d'expression, des expulsions d'étrangers et une augmentation

### Pour que 2023 ne se répète pas Agiissons en 2024

des enfermements dans les CRA. La LDH a contesté des décisions administratives devant les tribunaux, mais parfois le mal est déjà fait et un retour en arrière quasi-impossible.

En France, les violences policières continuent sans être remises en cause, elles sont même niées. La gestion des manifestations est de plus en plus répressive alors que dans d'autres pays la « gestion des foules » choisit la désescalade comme stratégie.

La vidéo-surveillance, de plus en plus développée, est présentée comme une réponse à l'insécurité mais aujourd'hui on passe ainsi de l'observation à l'analyse des comportements (la vidéo-surveillance automatisée) et même dans certains cas à la reconnaissance faciale, pourtant interdite.

La dérive droitiste sur l'immigration, avec l'instauration de la préférence nationale et le droit du sol, entraîne notre pays dans une spirale mortifère.

Même l'Éducation nationale regarde vers le passé avec des propositions pourtant reconnues comme inégalitaires et d'inspiration anti-démocratique.

Les libertés se grignotent peu à peu, instaurant un climat d'accoutumance à ces restrictions. On habitue peu à peu les citoyen·nes à moins de libertés, moins de droits et plus de « devoirs ». Le risque d'une contestation ou remise en cause de l'Etat de droit, base incontournable de la démocratie, est réel, avec banalisation galopante des idées d'extrême droite. N'oublions pas que la Hongrie a intégré l'Union européenne en respectant les critères de fonctionnement démocratique nécessaires à cette adhésion et qu'en une seule législature elle a basculé dans un régime illibéral bien installé aujourd'hui.

Le constat est sinistre et alarmant : certes, mais il doit nous inciter à rester encore plus vigilant·es et mobilisé·es. C'est aujourd'hui que nous pourrons éviter de constater demain qu'on ne vit plus dans le même monde et que nous en sommes collectivement responsables.

Alors, en 2024, nous serons encore plus dans les mobilisations, dans les actions, dans la vigilance constante pour défendre les droits économiques, sociaux, culturels, les droits des étrangers, les droits des femmes, les libertés individuelles et collectives, et la démocratie.

Merci à Jérôme et Anne-Claire Jouvray  
de nous avoir offert ce dessin pour 2024

## Immigration, le grand déni (suite)

Une présentation générale du livre de François Héran, *Immigration : le grand déni* (2023, La République des idées, Seuil) ainsi que celle du premier chapitre, figurent dans la précédente lettre de la section (lettre n°11).

Depuis, la « loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » a été votée dans des conditions particulièrement inquiétantes pour notre démocratie et avec des dispositions qui portent encore plus gravement atteinte aux droits des étrangers. Cela ne rend que plus nécessaire ce livre dans lequel chacun et chacune trouvera un grand nombre d'arguments pour nourrir le débat et orienter le combat pour sa non-promulgation. Les promesses faites à la droite extrême quant à une suite concernant l'Aide Médicale d'État rendent encore plus urgents ce combat. Nous poursuivons donc la présentation de ce livre.

Les analyses de François Héran reposent toutes sur des données officielles, donc connues (en principe) par nos élus et leurs conseillers, et inscrivent comme des erreurs, voire des mensonges, la plupart des arguments utilisés pour légitimer nombre d'articles de cette loi. Tout au long des chapitres, il élargit le propos strictement démographique vers des considérations juridiques essentielles et la prise en compte des évolutions. Les premières ont notamment trait à la critique des propositions de certains de sortir de « La Convention de sauvegarde des droits de l'homme et libertés fondamentales » plus connue sous le titre de Convention européenne des droits de l'homme.

La mise en perspective historique et les comparaisons avec les autres États européens invalident totalement toute idée de submersion. En ce qui concerne l'histoire, la France est depuis très longtemps une terre d'immigration et que si « ... près d'un tiers de la population vivant en France a un lien avec l'immigration sur trois générations, il est rare d'avoir une quadruple ascension immigrée » (p. 74). Cela est dû, n'en déplaise



aux partisans du soi-disant *grand remplacement*, à « ...l'ampleur des unions mixtes nouées dès la deuxième génération » qui produit un brassage constant et profond de la société française.

Le regard historique met aussi en évidence que, pendant longtemps, les Français avaient une image très négative des immigrants venant d'autres pays européens mais que, peu à peu, cette image s'est effacée au fur et à mesure de l'intégration de ces populations. Ainsi, le principal enjeu est celui de l'intégration, de la place faite aux migrants, des conditions de leur accueil, du respect de leurs droits.

Un dernier apport de l'histoire, cité ici, est de mettre fin à un dangereux mythe, celui d'une soi-disant continuité historique du peuple français. Il y a toujours eu des mouvements de populations, des ruptures dans la société, des conquêtes de nouveaux droits pour toutes et tous, etc. C'est la dynamique de la société, une dynamique ouverte aux autres, individus, mouvements de pensées, idées, etc. C'est elle qui a fait la France d'aujourd'hui et qui est nécessaire pour construire celle de demain. Quant aux comparaisons avec les autres États européens, elles montrent une France se situant, le plus souvent pour la plupart des indicateurs, dans la moyenne européenne voire en dessous.

Compte tenu de la permanence des migrations, de la lutte illusoire contre ces mouvements de population sans oublier leur nécessité pour l'avenir de nos sociétés, Héran insiste sur le fait qu'il faut « faire avec » sans naïveté mais résolument. « Pour ce faire, il faudra changer de combat » (p. 169), par exemple, accélérer l'intégration et non en faire un préalable, prendre « au sérieux la lutte contre les discriminations de toutes sortes » (p. 169). C'est aussi un appel pour que les « politiques » cessent de faire de ce thème un moyen d'accentuer leurs rivalités et refusent de contribuer à nourrir une opinion soi-disant majoritaire dans cette aggravation des droits des étrangers.



## Communiqué LDH

### Asile et immigration : contre la loi de la honte, mobilisons-nous

Le vote de la loi asile et immigration le 19 décembre dernier marque un tournant inacceptable.

Si cette loi est promulguée, toutes les personnes étrangères vivant dans notre pays verront leurs droits fragilisés, quel que soit leur statut et un grand nombre d'entre elles seront précarisées.

La LDH (Ligue des droits de l'Homme), dès l'annonce de ce énième projet de loi contre l'immigration, s'est engagée pour dénoncer son inhumanité. Le gouvernement, pour faire passer cette loi, a capitulé non seulement devant la droite mais aussi devant l'extrême droite dont de nombreuses propositions ont été reprises au mépris des conventions internationales, de la Convention européenne des droits de l'Homme et même des traités européens. Le président de la République et la Première ministre ont clairement acté que de nombreuses mesures étaient contraires à la Constitution. Ils ont eux même saisi le Conseil constitutionnel, dont le président vient de rappeler quelques principes fondamentaux de l'Etat de droit lors de la cérémonie des vœux.

Comme la LDH a déjà eu l'occasion de le dire aux côtés de nombreuses autres organisations, c'est l'ensemble des droits des étrangers qui sont mis en cause comme jamais auparavant.

Rappelons quelques exemples :

- l'accès au droit d'asile comme aux titres de séjour et à leur renouvellement sera rendu plus difficile y compris pour les étudiants, au mépris du rayonnement de la France dans le monde ;
- le regroupement familial va devenir quasi impossible pour de nombreuses personnes ;
- une priorité nationale est instaurée en matière de prestations sociales pour les familles ne résidant pas depuis assez longtemps en France de façon régulière, comme si un enfant étranger avait moins besoin de manger ou de se loger qu'un enfant français ;



La section LDH Lyon Confluences était bien représentée en tête de la manifestation du 21 janvier à Lyon

- l'inconditionnalité du droit à l'hébergement d'urgence, pilier de la lutte contre le sans-abrisme, est mise en cause comme s'il fallait avoir les bons papiers pour ne pas dormir à la rue ;

- les expulsions par simple décision préfectorale, sans aucune décision de justice préalable, pour des personnes qui ne respecteraient pas les valeurs de la République ou représentant une « menace » à l'ordre public renforce le pouvoir discrétionnaire des préfets.

Alors que celles et ceux (syndicalistes, employeurs, économistes...) qui constatent les apports de l'immigration à notre société sont de plus en plus nombreux, cette loi est une machine à créer des sans-papiers et de l'exclusion.

La LDH appelle toutes les citoyennes et tous les citoyens à se mobiliser contre la promulgation de cette loi et notamment le 21 janvier pour une marche citoyenne pour la liberté, l'égalité et la fraternité à l'appel de nombreuses personnalités très diverses du mouvement syndical, associatif, du monde de la culture...

Plus que jamais, les militantes et militants de la LDH poursuivront leur action quotidienne auprès des étrangers comme auprès de toute personne victime d'un déni de ses droits fondamentaux, à développer dans les cadres les plus larges possibles l'indispensable travail d'information et de conviction face aux marchands de haine et de division.

Paris, le 9 janvier 2024



Plusieurs ligueurs de Lyon-Confluences ont participé depuis l'origine à un groupe inter associatif « Bouge ta pref » créé pour amener la Préfecture à traiter les demandes de régularisation dans des délais raisonnables et appliquer les décisions de justice

administrative.

Le groupe a appelé à une manifestation en Mai 2023 avec des participants nombreux pour demander une rencontre à la préfecture.

Après un grand silence, « Bouge ta pref » a reçu la semaine dernière une invitation à une rencontre avec Mme Guillon, à la tête de la Direction des migrations et de l'intégration et Monsieur Perroudou, secrétaire général de la Préfecture.

C'est une bonne nouvelle et une responsabilité nouvelle qui indique bien la nécessité de constituer un groupe « droits des étrangers » dans notre section LDH.

J.-J. H.



Jeudi 18 janvier, la section LDH Lyon Confluences avait invité Raphaël Vulliez, porte-parole du collectif Jamais Sans Toit qui a présenté longuement l'historique de ce collectif, les activités

menées, les urgences à agir.

À la suite de ces échanges, la section a décidé la création d'un Groupe de travail Hébergements (nom provisoire) et plusieurs adhérents y participent déjà.

Plus d'informations à venir.

Dimanche 21 janvier, le collectif Jamais Sans Toit a organisé un pique-nique partagé. La section Lyon Confluences était présente.

P. M.





## Communiqué commun

# Pour en finir avec les violences policières et pour la défense des libertés publiques

Les organisations et participant·es au meeting du 11 janvier 2024 à la Bourse du Travail de Lyon - jour du procès du commissaire Souchi responsable de la charge policière ayant failli couter la vie à Geneviève Legay - interpellent les pouvoirs publics sur la mise en œuvre de mesures urgentes et nécessaires pour en finir avec les violences policières et les atteintes aux libertés publiques.

### **Déclaration des participant·es au « Procès des violences policières » ( 11 janvier 2024 )**

L'affaire Geneviève Legay est une occasion rare, judiciaire et médiatique, de faire non seulement le procès symbolique des violences policières, mais aussi de pointer les défaillances de l'État et la responsabilité du gouvernement en matière de maintien de l'ordre.

Telle une caisse de résonance, le meeting organisé à l'occasion du procès du commissaire Souchi vise à mettre la lumière sur la doctrine du maintien de l'ordre française décriée jusque dans les plus grandes instances internationales. Pendant les mobilisations retraites, antibassines ou bien encore suite au meurtre de Nahel, les alertes concernant les violences policières et les libertés d'expression et de manifestation de l'ONU (1), du Conseil de l'Europe et même de la Maison Blanche (2) imposent de poser la question largement. Au-delà du péril sérieux que font peser les violences policières et les atteintes aux libertés publiques sur la démocratie, c'est de l'intégrité physique, du sort et de la vie des gens dont il est question.

La politique répressive de l'État s'exprime par le déploiement de techniques et d'opérations de maintien de l'ordre qui intimident, blessent, mutilent, pouvant aller jusqu'à la mort. Si le problème est, de façon inacceptable, ordinaire et pas nouveau dans les quartiers populaires, les zones rurales et périurbaines appauvries et les territoires ultramarins, il s'est étendu de façon spectaculaire aux mouvements de contestation écologique et sociale.

Et cela ne va pas s'améliorer. Le gouvernement garde le cap d'une politique injuste qui creuse les inégalités sociales, exacerbe les discriminations, et qui fait le lit de l'extrême-droite. Une politique imposée par des méthodes autoritaires et une répression féroce dans les quartiers comme dans les manifestations. Cette dérive autoritaire a été rendue possible par un usage abusif et biaisé des lois sécuritaires et de maintien de l'ordre qui se succèdent depuis 2017.

Pour une démocratie véritable, et la capacité pour la population de revendiquer le droit à une vie digne et d'exprimer son opposition et des revendications, nous interpellons les pouvoirs publics sur la nécessité de :

- abroger la loi de 2017 sur l'assouplissement des règles en matière d'usage des armes à feu par les forces de l'ordre ;
- réformer en profondeur la police, ses techniques d'intervention et son armement ;
- remplacer l'IGPN par un organisme indépendant de la hiérarchie policière et du pouvoir politique ;
- créer un service dédié aux discriminations touchant la jeunesse au sein de l'autorité administrative présidée par le Défenseur des droits et renforcer les moyens de lutte contre le racisme, y compris dans la police ;
- mettre en place un plan d'investissement public ambitieux dans les quartiers populaires et sur l'ensemble du territoire
  - pour rétablir les services publics, le financement des associations et des centres sociaux ;
  - assurer le respect des libertés associatives, syndicales, du droit de grève, du droit de manifester et de la liberté d'expression.

Nous nous engageons à poursuivre les dynamiques en cours et à participer ou soutenir les mobilisations et initiatives qui contribueraient à la mise en œuvre de ces revendications, pour en finir avec les violences policières et pour la défense des libertés publiques.

1) <https://www.20minutes.fr/societe/4044829-20230708-violences-policieres-france-epinglee-instances-internationales-recours-> (<https://www.20minutes.fr/societe/4044829-20230708-violences-policieres-france-epinglee-instances-internationales-recours-excessif-force>)

(2) <https://www.nouvelobs.com/societe/20230330.OBS71567/violence-policiere-la-maison-blanche-soutient-le-droit-de-> ([https://www.nouvelobs.com/societe/20230330.OBS71567/violence-policiere-la-maison-blanche-soutient-le-droit-de-](https://www.nouvelobs.com/societe/20230330.OBS71567/violence-policiere-la-maison-blanche-soutient-le-droit-de-))) manifester-pacifiquement-en-france-come-partout-ailleurs.html

*Signataires : Arnaud, blessé grave pendant une manifestation contre la réforme des retraites, Association des Familles de victimes de crimes sécuritaires Association France des Banlieues, Attac France, Confédération générale du travail (CGT), Collectif du 21 Octobre, Comité vérité et justice pour Lamine Dieng, Ensemble !, Samia El Khalfaoui, tante de Souheil El Khalfaoui (décédé le 4 août 2021), Fati Chouviat, mère de Cédric Chouviat (décédé le 5 janvier 2020), Flagrant Déni, La France Insoumise (LFI), Les Écologistes, Fédération syndicale unitaire (FSU), Ligue des Droits de l'Homme (LDH), Mutilé·e·s pour l'Exemple, Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA), Anne-Sophie Simpère, experte justice-police et intervenante au procès de Rabah Souchi Solidaires, Soulèvements de la Terre Lyon, Street medics de Lyon, Syndicat des avocats de France (SAF)*

Le tribunal correctionnel de Lyon a requis six mois de prison avec sursis contre le commissaire ayant ordonné la charge sur Geneviève Legay. Le jugement a été mis en délibéré au 8 mars.

Une dizaine d'adhérents de la section LDH Lyon Confluences était présente le 11 janvier 2024. Attac avait organisé cette journée avec le soutien de la LDH, représentée par Patrick Canin.



### Un mensonge d'État

*Dans cette affaire, tout l'appareil d'État a menti... Tout a été mis en œuvre pour faire obstacle à la manifestation de la vérité, en modifiant même les témoignages.*



### Les violences policières, une nouveauté? Pas vraiment

*On parle beaucoup des violences policières depuis quelques années parce que celles-ci touchent de plus en plus souvent des populations jusqu'alors à l'écart de ces pratiques, que connaissent pourtant les quartiers populaires depuis des décennies.*

#### Un film de David Dufresne

Alors que s'accroissent la colère et le mécontentement devant les injustices sociales, de nombreuses manifestations citoyennes sont l'objet d'une répression de plus en plus violente. « **Un pays qui se tient sage** » invite des citoyens à approfondir, interroger et confronter leurs points de vue sur l'ordre social et la légitimité de l'usage de la violence par l'État.



#### Un livre :

**Arié Alimi,  
L'État hors-la-loi.  
Logiques des violences  
policières**

La Découverte, 2023.



« Quand j'entends l'expression "violences policières", je m'étouffe ». Il existe chez certains politiciens un déni des phénomènes étudiés par l'avocat Arié Alimi qui a examiné les dossiers judiciaires et entendu des témoins dans d'innombrables affaires (Rémi Fraisse, Manuel Coisne, Cédric Chouviat, etc.). Sa longue expérience - il est par ailleurs membre de la LDH - le conduit à la conclusion que « L'État hors-la-loi est celui qui restaure la violence pure en dehors du droit pour assurer sa conservation » (p. 223).

Dans l'actualité, la police se retrouve au centre de multiples affaires à la suite de mutilations graves, voire la mort. La hiérarchie policière fait le choix (politique) d'accepter la dangerosité d'armes censées être non létales et d'employer des techniques brutales de maintien de l'ordre. Souvent, mais pas seulement, les victimes appartiennent aux quartiers populaires qu'il faut humilier et dominer par la terreur.

Les exemples analysés montrent que la brutalisation du maintien de l'ordre est aggravée par une « violence judiciaire » faite d'un certain manque de bonne volonté à rechercher la vérité, parfois d'une légèreté coupable lors de mystérieuses disparitions de pièces du dossier (vidéos) : cela peut conduire à accorder une immunité aux forces de police, exonérées de responsabilité au nom d'une prétendue « légitime défense » et au détriment du principe de respect de la vie et de l'intégrité corporelle.

L'avocat s'intéresse particulièrement à la zone grise où les forces de police s'inscrivent dans le « droit d'exception », « un ensemble de pratiques et de normes non écrites qui s'appliquent indépendamment de la loi ou des réglementations écrites ». Pour maintenir son pouvoir, l'État accepte de se situer dans l'illégalité en choisissant de ne pas respecter ses propres lois et règles, tout en tentant de le dissimuler : la latitude d'interprétation de certains articles du code de la sécurité intérieure (L. 435-1) revient en quelque sorte à accorder le droit de vie et de mort.

L'analyse d'Arié Alimi peut paraître sévère, mais la démonstration rigoureuse, appuyée sur des faits jugés, indéniables, décrit une situation d'« affaissement démocratique ». Ce constat est inquiétant parce qu'il souligne que, dans le domaine des violences policières et de leur traitement judiciaire, la France se situe en marge de l'État de droit, une faiblesse qui pourrait avoir de graves conséquences en cas de passage à un régime plus nettement autoritaire. Lecture vivement recommandée.

M. G.

# Interroger la rengaine de “la perte du sens des valeurs”

À chaque évènement, dramatique ou non, mettant en cause les actes de tel ou tel individu, de tel ou tel groupe, surtout les jeunes, médias et monde politique entonnent la rengaine de « la perte du sens des valeurs », suivie de l'exhortation, adressée principalement à l'École, de les rappeler et de les transmettre avec fermeté. Au-delà de leurs intentions souvent démagogiques, ces appels disent de vrais et profonds questionnements sur les valeurs, le rôle qu'elles jouent dans la société et leur transmission.

Affirmons d'abord que les valeurs ne sont ni des « choses », ni des sortes de prescriptions qu'il conviendrait d'appliquer à la manière d'une ordonnance médicale ou d'un mode d'emploi. Elles sont au cœur de nos conceptions de la vie, de nos actions, de nos expériences, des manières dont nous évaluons, jugeons, les qualités d'un individu, d'une situation, d'une action et s'en nourrissent. Pour de nombreux auteurs, les valeurs les plus fondamentales sont le Vrai, le Beau, le Bien auxquels il convient d'ajouter le Juste. Mais bien d'autres s'invitent dans nos vies, de la liberté à l'égalité, de l'efficacité à la dignité.

Si, à un grand niveau de généralité, elles sont universelles, les manières de les comprendre, de les mobiliser, d'y faire appel, dépendent des cultures, des situations, des contextes. Ainsi, proclamer l'égalité des individus sans discrimination, n'a rien de « naturel ». Cela relève d'un choix, d'une conception de l'individu et de la société, conception qui n'est pas nécessairement partagée par tous.

Dès sa naissance, l'acquisition de valeurs commence pour toutes et tous dans l'environnement familial et social. Toute communauté, en particulier politique, a aussi des valeurs qu'elle transmet à ses membres. Cette transmission-construction ne relève ni d'une inculcation ni d'un enseignement systématique. Elle doit tenir compte de plusieurs facteurs, par exemple :

- Les jeunes vivent dans un monde où ils observent et évaluent les actes et propos des adultes. Lorsqu'ils le font du point de vue de valeurs que ces derniers disent qu'ils doivent s'approprier et respecter, ils s'interrogent. Des comportements routiers aux discours des personnes qui ont du pouvoir notamment institutionnel, des décisions souvent discriminatoires à la montée de la pauvreté et des inégalités, trop de situations les font douter de ces valeurs. Si tant d'adultes agissent et décident contrairement à elles, pourquoi y adhérer ?

- Dans la vie, lorsqu'il s'agit de prendre une décision, d'engager une action, les valeurs sont (presque) toujours en tension, voire en contradiction, les unes avec les autres. Les débats sécurité/liberté présents depuis des décennies en sont une illustration évidente. Transmettre des valeurs doit mettre ces tensions au cœur de ce travail. Il faut identifier les valeurs en jeu, les conflits de valeurs, les hésitations quant aux décisions justes, les dilemmes, les écarts entre elles et la réalité... S'arrêter sur le sens des mots, les contextualiser, les mettre dans une perspective historique pour éviter tout anachronisme, toute confusion de contextes.

Enfin, dans nos sociétés le droit définit et cadre ce qui est autorisé, interdit, légal, illégal. Le droit est, en principe, dans une position de non-contradiction avec les valeurs promues dans les systèmes démocratiques telles que l'égalité devant la loi, la liberté, la justice... Certes, leurs contenus précis se différencient selon les États, mais tous les droits sont, théoriquement, soumis à des principes que sont les droits humains portés par de nombreux textes nationaux et internationaux, qui leur sont supérieurs, antérieurs, extérieurs, et qui ne sont jamais définitivement acquis.

*L'État n'est vraiment de droit que lorsqu'il se soumet à ces principes. Le droit n'est pas nécessairement juste et est évalué au nom de ces principes et valeurs.*

F. A.

## Réunion de section LDH Lyon Confluences le 8 février 2024

### Ukraine : Pourquoi il y a urgence

Avec 3 intervenants du Collectif Ukraine 69  
(dont fait partie la La LDH 69)

#### Bureau de la section LDH Lyon Confluences élu par l'A. G. du 7-12-2023

Président : Robert Romezin

Secrétaire : Myriam Matonog

Trésorier : Jean-Jacques Hollard

Membres : François Audigier, Didier Cornilliat

Pascale Minet, Alain Vasseur

#### Bureau de la Fédération LDH 69 élu par l'A. G. du 21-12-2023

Présidente : Pascale Minet

Secrétaire : Georges Mounier

Trésorier : Jean-Luc Poncet